

L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE (AAC)



Pourquoi choisir la conduite accompagnée ?



Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans.

Phase 1 : FORMATION INITIALE	Phase 2 : CONDUITE ACCOMPAGNEE
Une évolution préalable Une formation théorique Un examen théorique Une formation pratique (20h de cours minimum)	Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2h ; Parcourir, sur une durée de 1 an minimum, 3000 km avec un accompagnateur ; Effectuer 2 rendez-vous pédagogiques de 3 heures.

Les avantages

ASSURANCE

Avantage tarifaires des compagnies d'assurance

PERMIS PROBATOIRE

Période réduite à 2 ans, au lieu de 3 ans pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accident que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des 1^{ères} années de conduite

Les accompagnateurs doivent :

- _ Etre titulaire du permis B depuis au moins 5ans sans interruption ;
- _ Obtenir l'accord avec l'assureur ;
- _ Ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants, ...) ;
- _ Etre mentionné dans le contrat signé avec l'auto école.
- _ Participer à l'évaluation de la dernière étape de formation.